

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

L'an deux mille vingt-quatre le seize décembre à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents : 21 Pouvoirs : 7
DATE DE LA CONVOCATION	10 décembre 2024
SÉANCE DU	16 décembre 2024

Objet : Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE, Alain LAURENS, Rémy FREY, Hélène SALETTI, Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHÉLÉMY, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Georges LESBROS, Jean-Louis SERRES, Michel PONS, Jean BANAL, Alexandra BUTEL, Bernadette SAUDEMONT, Françoise BELLANGER, Claude DUBUT, Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

Absents et excusés : Françoise PINET, Jean-François CONTOZ, Rajaa TOUSSAINT, Roger AQUINO, Roland AMADOR, Alain BOYOD, Mallorie BOURGOGNE, Anne-Marie GROS, Christian AUBERT, Marie BEGOU, Dominique TRUC, Fabien GASCARD, Josette REVOUX, Christiane ACANFORA, Jean-Marie GUEYRAUD, Olivier REGORD,

Pouvoirs : Roland AMADOR donne pouvoir à Monique BARTHELEMY, Christian AUBERT donne pouvoir à Jacques FRANCOU, Anne-Marie GROS donne pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Olivier REGORD donne pouvoir à Bernadette SAUDEMONT, Josette REVOUX donne pouvoir à Maurice CHAUTANT, Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Serge EYSSERIC, Marie BEGOU donne pouvoir à Gérald GRIFFIT,

Secrétaire de séance : Gérald GRIFFIT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT

Depuis 2020, le département des Hautes-Alpes est engagé dans une démarche de labélisation PAT, ayant eu comme volonté de se faire le représentant et l'appui technique des intercommunalités du territoire. Le département est aujourd'hui engagé dans une phase 2 « Développement d'un PAT ».

La Communauté de Communes, souhaite s'engager dans cette démarche de labélisation du PAT en phase 1 « émergence d'un PAT ». Ce PAT Communautaire sera un document en cohérence avec le **PAT départemental dont voici les 6 axes :**

- **Axe 1 : Structurer** une gouvernance alimentaire départementale et compléter le diagnostic territorial ;
- **Axe 2 : Préserver** le milieu naturel (les sols, l'eau, la biodiversité) et promouvoir des modes de production plus durables ;
- **Axe 3 : Renforcer** la résilience et l'adaptation du tissu économique agricole et agro-alimentaire;
- **Axe 4 : Renforcer** les produits locaux dans les circuits de grande proximité et développer les circuits courts ;
- **Axe 5 : Promouvoir** des choix alimentaires durables (notamment en restauration collective), éduquer les consommateurs, réduire les inégalités d'accès à une alimentation de qualité et

durable.

- **Axe 6 : Lutter contre la précarité alimentaire**

Le PAT de notre communauté de communes Buëch Dévoluy a pour ambition l'équilibre territorial, une justice sociale, une égalité alimentaire. Cette volonté découle d'un besoin recensé sur le territoire sur plusieurs documents non-opposables (SRADDET, SCoT), ainsi que d'une conviction que notre politique a un impact sur la qualité de vie des habitants et qu'il convient de l'accompagner.

Cette analyse repose sur une identification claire des partenaires en tant que territoire rural et agricole à fort potentiel de développement du territoire. Notre PAT se structurerait ainsi sur 2 axes principaux visant chacun d'eux à la conformité à la loi EGALIM et à l'amélioration des pratiques alimentaires.

Ces 2 axes se déclinent ainsi :

- **Sensibilisation au mieux manger** : jardins partagés (écoliers et familiaux), apprentissage à la culture, gaspillage alimentaire
- **Développement territorial et agricole** : participation à la structuration de filières et promotion des producteurs locaux, développement des circuits courts, création d'espaces test agricoles, préservation d'espèces endémiques (tilleuls).

Une des finalités visées pourrait être une centralisation proposée des moyens de notre territoire en termes de restauration par le développement d'un concept de cuisine fonctionnellement centralisée et potentiellement géographiquement distribuée, sans altération du fonctionnement actuel.

Le Programme National d'Alimentation (AAP – PNA), offre une aide de l'État afin de subventionner des études et un poste de chargé de mission animation PAT.

La personne recrutée serait en charge de conduire ces études, d'en faire l'analyse, de suivre la mise en place des projets PAT, d'animer, de développer et d'évaluer les critères d'impacts et les modalités d'évaluation de ce PAT.

En candidatant à cet appel à projet, la CCBd entend se doter de moyens humains et techniques pour agir dans cette perspective afin de :

- **Analyser** les possibles mises en relation entre les productions agricoles locales et le consommateur local notamment au travers de la restauration collective ; faire un diagnostic de l'existant.
- **Expérimenter** une diversification des productions locales en circuits courts, par la mise en place d'espaces test agricoles et une préservation d'espèces endémiques (tilleuls).
- **Sensibiliser et former** au mieux manger : création et animation de jardins partagés et jardins pédagogiques (jardins des écoliers) ; sensibiliser au gaspillage alimentaire.
- **Concrétiser et renforcer** ces actions par la création d'une restauration collective à l'échelle du territoire de la CCBd pour mieux répondre aux exigences de la Loi EGALIM.

Budget prévisionnel et plan de financement (2 années)

Budget prévisionnel	
Libellé	Montant HT
Chargé de mission temps plein	80 000,00 €
Etudes techniques	63 000,00 €
TOTAL	143 000,00 €

Plan de financement		
Libellé	Montant	Taux
PNA	100 000,00 €	70%
Autofinancement	43 000,00 €	30%
		0%
TOTAL	143 000,00 €	

- **Après en avoir délibéré**, le conseil communautaire à la majorité :
- **Approuve** la candidature pour l'émergence d'un Programme Alimentaire Territorial

- Approuve le plan de financement de l'opération

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	1

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Gérald GRIFFIT

Le Président



Michel RICOU-CHARLES

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, situé 31 rue Jean François Leca, 13002 Marseille dans un délai de deux mois à compter de la présente publication, ou par le biais de l'application informatique « Télérécours Citoyens », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

